

je veux justifier cette indulgence, et vous expliquer pourquoi nous nous contentons de si légères satisfactions, lorsque nous devrions, ce semble, en exiger de si rigoureuses.

Premièrement, quoique la confession des péchés soit bien moins, comme je viens de le démontrer, une humiliation qu'une gloire; cependant, parce qu'elle coûte à l'amour-propre, parce qu'elle mortifie l'orgueil humain, elle n'est pas sans mérite, et en conséquence nous la comptons comme une partie essentielle de la pénitence que le pécheur doit subir en expiation de ses fautes.

Secondement, quoique les pénitences purement réparatoires et médicinales ne soient pas de véritables peines, cependant, comme il est impossible de s'en acquitter sans se faire quelque violence, sans sacrifice et sans effort, nous osons aussi les faire entrer pour quelque chose dans la satisfaction requise, et nous espérons que ce Dieu de clémence et de bonté les acceptera.

En troisième lieu, nous savons, il est vrai, que celui qui se convertit sincèrement doit porter le joug et le fardeau du Seigneur;

nous savons aussi que ce joug est doux, et ce fardeau léger; mais encore est-ce un fardeau et un joug. Nous l'imposons donc, et nous en faisons une partie essentielle de la pénitence du pécheur. Heureux s'il porte fidèlement ce joug, et s'il consent à expier par-là ses iniquités!

Quatrièmement, quoique ce soit un devoir d'observer la loi de Dieu et de son Eglise, ces jeûnes, ces abstinences, cette sainte quarantaine; cependant, parce que la nature souffre toujours de cette fidélité à garder les préceptes, nous voulons que cette peine devienne particulière et spéciale pour le pécheur, qu'elle soit comme une portion de la satisfaction qu'il doit à Dieu. Combien ceci doit vous faire aimer, mes Frères, ces lois salutaires que l'on enfreint si souvent sans raisons légitimes!

Enfin les malheurs mêmes de la vie, les revers de fortune, les maladies, les chagrins domestiques, les craintes, les terreurs qui nous assiègent presque sans cesse; la mort enfin, cette grande pénitence infligée à tout le genre humain; tout cela, dis-je, pouvant,

par l'acceptation volontaire du pécheur, devenir des moyens de satisfaction, nous le mettons dans la balance, en y ajoutant, comme je viens de le dire, quelques prières, quelques aumônes, quelques jeûnes peut-être de surrogation. C'est de tout cela que nous composons une pénitence bien légère, mais qui nous paraît suffisante pour arracher du péril de l'éternelle mort ceux qui recourent à notre ministère.

Et si les croix qu'il plaît au Seigneur de joindre aux afflictions volontaires ne suffisent pas pour apaiser entièrement la justice divine, nous savons qu'il est dans le monde à venir un lieu d'expiation où les âmes qui ont encore une portion de leurs dettes à acquitter achèvent d'être purifiées dans les flammes avant de passer à la jouissance du bonheur. Encore, pour abrégér cette peine de la vie future, ouvrons-nous le trésor des indulgences et invitons-nous les fidèles à y puiser. C'est là qu'ils trouvent de ces grâces nommées *plénières*, qui remettent entièrement la peine due au péché, pourvu qu'on y participe avec ces dispositions parfaites

qui peuvent en faire retirer les fruits entiers (1).

.

(1) Comme le P. de Mac Carthy réunissait ordinairement ces deux discours en un seul, la péroraison est rejetée à la fin du second Sermon.